

Présents	MM. et Mmes BARON Myriam, BONNAUD Alain, CAILLON Elise, FAUCHARD Ghislain, FOURNIER Bertrand, FROUIN Lydie, GRIS Christopher, GUILBAULT Marie-Claire, JAUNET Jean-Yves, LOUINEAU Michel, LUCAS Martine, MERLET Christian, MIGNET Thierry, PEROCHEAU Annick, PUAUD Aurore
Absent excusé	DUHAIL Guillaume qui a donné pouvoir à MERLET Christian
Absente	GOUDEAU Céline
Secrétaire de séance	MIGNET Thierry
Date de convocation	24 Mai 2022

A l'ORDRE DU JOUR :

- 1) **Restaurant Scolaire** : Tarifs 2022-2023 – Comité de Gestion 2022-2023 - Règlement intérieur 2022-2023
- 2) **Conseil Municipal des Jeunes 2021/2022** : Subvention au bénéfice de l'association Clowns et Vie
- 3) **Quartier Séniors « Jardin des antoinette »** : Dénomination de la voie et de l'impasse
- 4) **Propriété EPF Rue de la Promenade** : Proposition de la commission d'urbanisme
- 5) **Personnel communal** : Modification du montant maximal annuel du CIA (Complément Indemnitaire Annuel)
- 6) **Dispositif Préférence Commerces** : Renouvellement Millésime 2023-2024
- 7) **Communauté de Communes du Pays de St Fulgent-Les Essarts** : Débat sur le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes suite à l'examen de la gestion de la communauté de communes concernant les exercices 2017 et suivants
- 8) **Questions diverses**

Le procès-verbal de la séance du 2 Mai 2022 a été approuvé.

Restaurant Scolaire : Tarifs 2022-2023 – Comité de Gestion 2022-2023 - Règlement intérieur 2022-2023

Vu les tarifs fixés par le Conseil Municipal depuis la reprise du service par la Commune au 1^{er} Janvier 2018,

Vu la demande de rétablissement de l'équilibre du marché présentée par Restoria titulaire du marché de restauration reçue le 20 Mai 2022,

Vu la proposition d'augmentation proposée par la Commission « Enfance » réunie le 19 Mai 2022,

le **Conseil Municipal**, par 16 voix Pour, a fixé les tarifs suivants pour l'année 2022/2023 :

Repas régulier	4.30 €
Repas occasionnel	5.00 €
Repas adulte	6.70 €
PAI Forfait (panier)	1.60 €

Les tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2022.

Les tarifs pour le Centre de Loisirs seront présentés lors de la séance de Juin ou Août prochain.

Le Comité de Gestion constitué en 2021 est reconduit et le règlement intérieur 2022-2023 tient compte des nouveaux tarifs.

Conseil Municipal des Jeunes 2021/2022 : Subvention au bénéfice de l'association Clowns et Vie

Dans le cadre de l'action « volet humanitaire » prévue par le CMJ, ce dernier a réalisé une « disco grenadine » et a récolté la somme de 154 € au profit de l'association Clowns et Vie. Il souhaite verser une somme globale de 1000 € à l'association.

Vu le budget octroyé au Conseil Municipal des Jeunes (1200 €), le **Conseil Municipal**, par 14 voix Pour et 2 abstentions, a accepté de verser à l'association Clowns et Vie une subvention de 846 €.

Quartier Séniors « Jardin des Antoinette » : Dénomination de la voie et de l'impasse

Le **Conseil Municipal**, par 16 voix Pour, a validé la proposition de la commission :

- Chemin des Antoinette (de la rue des Trois Fontaines à la rue de la Promenade)
- Allée des dahlias

Propriété EPF Rue de la Promenade : Proposition de la commission d'urbanisme

Vu l'étude en cours pour réaliser 3 logements, avec un financement PLS (plafond de ressources plus élevé que les 11 logements en cours de réalisation) sur le fond de la parcelle,

Vu le compte-rendu de la commission « urbanisme » du 6 Janvier 2022 qui a :

- a) fait le constat que le foncier est rare en centre bourg,
- b) échangé sur les possibilités de rénovation, location, vente ou démolition du bâti,
- c) demandé l'évaluation des coûts de mise aux normes pour une location éventuelle,
- d) émis le souhait de conserver le terrain dans son intégralité en vue de futurs projets,

Vu la proposition de la commission « Urbanisme » réunie le 12 Mai 2022 de lancer les démarches auprès de l'EPF pour démolir l'habitation car les travaux pour une mise à disposition du bien sous forme précaire vont s'avérer coûteux par rapport à la durée de la location, sans tenir compte de son entretien si elle reste vacante,

le **Conseil Municipal**, après délibération et par 16 voix Pour, a émis un avis favorable à la proposition de la commission « Urbanisme ».

M. le Maire et Mme LUCAS Adjointe sont chargés de se rapprocher de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée (EPF) pour l'informer de cette décision et lui proposer de programmer la démolition de la maison d'habitation dans les meilleurs délais et dans la mesure du possible pendant la phase de construction des 11 logements seniors par Vendée Logement.

Personnel communal : Modification du montant maximal annuel du CIA (Complément Indemnitaire Annuel)

Vu la proposition de la commission finances/administration générale du 6 Décembre 2021,

Vu le Budget Primitif 2022 adopté le 4 Avril 2022,

Vu l'avis favorable du Comité Technique dans sa séance du 16 Mai 2022,

Le Conseil Municipal, par 14 voix Pour et 2 abstentions, a fixé à 700 € le montant maximal annuel du CIA (Complément Indemnitaire Annuel) quel que soit la filière, le grade, le groupe et précise que le régime indemnitaire est suspendu dès le 1^{er} jour en cas de Congés Longue Maladie, Congés Longue Durée et Congés Grave Maladie, conformément au principe de parité avec l'Etat.

Dispositif Préférence Commerces : Renouvellement Millésime 2023-2024

Le Conseil Municipal a accepté de reconduire en 2023 et 2024 le partenariat avec la CCI et l'UCAC dans le cadre du dispositif qualité « Préférence Commerce », reconnu par l'Etat.

Le label « Préférence Commerce » est attribué pour une durée de 2 ans et le coût pour un commerce ou un bar est de 240 € HT. La participation communale de 120 € TTC par dossier est maintenue.

Communauté de Communes du Pays de St Fulgent-Les Essarts : Débat sur le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes suite à l'examen de la gestion de la communauté de communes concernant les exercices 2017 et suivants

Le Conseil Municipal a pris acte des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire à la suite de l'examen de gestion qui a porté sur les exercices 2017 et suivants de la Communauté de Communes du Pays de Saint Fulgent-Les Essarts.

Questions diverses

DIA déposées depuis le 02/05/2022 :

2022/09	20/04/2022	82, La Coumaillère	Bâti sur terrain propre	AC 124	Renoncé le 26/04/2022
2022/10	21/04/2022	1, impasse des Frênes	Non Bâti	AC 174	Renoncé le 26/04/2022

Marchés HT signés depuis le 02/05/2022 :

05/05/2022	APS INFORMATIQUE Station accueil poste RPT	159,00 €
10/05/2022	BARREAU SARL Mairie mise en place de 2 éclairages sur façade	501,50 €

12/05/2022	ADG ENVIRONNEMENT Abords RS Mairie – Aménagements paysagers	20 797,07 €
------------	--	-------------

Réunions et invitations diverses

10/06/2022 : 17h Forum Projet de Territoire Les Brouzils

12/06/2022 : Elections Législatives 1^{er} tour

19/06/2022 : Elections Législatives 2^{ème} tour

23/06/2022 : 18h30 RS Restoria/Elus 19h Comité Gestion

27/06/2022 : 19h Conseil Municipal

29/08/2022 : 20h Conseil Municipal

1/10/2022 : 10h ou 10h30 Inauguration Restaurant Scolaire

26/09/2022 : 20h Conseil Municipal

24/10/2022 : 20h Conseil Municipal

28/11/2022 : 20h Conseil Municipal

19/12/2022 : 20h Conseil Municipal

Retour par les élus des réunions à la Communauté de Communes :

▪09/05/2022 Commission Culture (E. CAILLON)

▪17/05/2022 Commission Déchets Développement Durable (L. FROUIN)

▪19/05/2022 Assainissement Conseil d'exploitation (M. le Maire)

▪25/05/2022 Commission Aménagement (A. PEROCHEAU et M. LUCAS)

Bureau Municipal : M. le Maire a balayé les comptes rendus du mois de Mai et répondu aux questions.

Commission Communication : M. MIGNET a présenté l'application mobile que la commission souhaite retenir (la durée de l'engagement reste à définir), ainsi que le projet de refonte de l'actuel bulletin communal.

Elections législatives des 12 et 19 Juin : M. le Maire a présenté l'organisation des bureaux de vote prévue. Les membres du bureau devront être présents à 7h45. Un rappel de la nécessité de présenter une pièce d'identité va être inséré dans le bulletin, sur le site internet et le panneau lumineux.

Modalités de publicité des actes des collectivités : A la demande de M. le Maire, Mme MUSSEAU DGS a informé des nouvelles règles de publicité et de conservation des actes pris par les collectivités et leurs groupements dans le cadre de l'ordonnance n°2021-1310 et du décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.

Fait à Chauché, le 3 Juin 2022.



Le Maire,

Christian MERLET

Le Secrétaire de séance,

Thierry MIGNET